



**Règlement général
CARTE PASS « SENIORS »
Saison 2024/2025
(A partir de 55 ans)**

Article 1 :

Pour devenir adhérent à la carte Pass « Seniors », il est impératif de : remplir un dossier d'inscription en fournissant les pièces demandées dans ce dossier.

L'adhésion à la carte Pass « Seniors » ne se fera **qu'après le dépôt du dossier complet** auprès secrétariat du Service des Sports à la Halle des Sports « Jean Raynaud » accompagné du règlement par chèque à l'ordre de « Régie Sports » ou par carte bleue, directement sur place.

Article 2 :

Tarifs annuels « Seniors » (justifiant être domicilié à Vias) :

- 70 € pour une activité hebdomadaire
- 90 € pour deux activités hebdomadaires
- 120 € pour trois activités hebdomadaires
- 150 € pour quatre activités hebdomadaires

Pour un règlement à l'année, l'adhésion est valable du 09 septembre 2024 au 13 juin 2025

Tarifs trimestriels « Seniors » (justifiant être domicilié à Vias) – Tarif plein :

- 35 € pour une activité hebdomadaire
- 40 € pour deux activités hebdomadaires
- 50 € pour trois activités hebdomadaires
- 60 € pour quatre activités hebdomadaires

Tarifs trimestriels « Seniors » (justifiant être domicilié à Vias) – Tarif réduit* :

- 25 € pour une activité hebdomadaire
- 30 € pour deux activités hebdomadaires
- 40 € pour trois activités hebdomadaires
- 50 € pour quatre activités hebdomadaires

* NB : Le tarif réduit est applicable pour les demandeurs d'emploi, les personnes en situation de handicap, les bénéficiaires du minimum vieillesse (sur présentation d'un justificatif). Pour les demandeurs d'emploi, ce justificatif devra être présenté à chaque renouvellement d'inscription.

Pour un paiement au trimestre, l'adhésion est valable pour un des trois trimestres payés, soit :

- **Trimestre 1** : du 09 septembre 2024 au 29 novembre 2024
- **Trimestre 2** : du 02 décembre 2024 au 28 février 2025
- **Trimestre 3** : du 03 mars 2025 au 13 juin 2025

Article 3 :

Pour participer à une activité **il est impératif de s'inscrire** au préalable aux séances sportives proposées par le Service des Sports y compris pendant les vacances scolaires, sous peine de voir son accès refusé à la salle. Pendant la période des vacances scolaires (Zone C), **les inscriptions sont obligatoires à condition d'avoir réglé sa cotisation trimestrielle ou annuelle**. Un planning sera diffusé aux adhérents pour chaque période, par mail et affiché dans l'accueil de la Halle des Sports.

Chaque adhérent est autorisé à pratiquer **une séance d'essai par activité avant toute inscription définitive**. La date butoir des séances d'essais en cas de règlement à l'année **est fixée au 20 septembre 2024**.

Une fois la date d'essai terminée, **il ne sera plus possible de changer d'activité** en cours de trimestre ou d'année.

Dans le cas d'un cumul d'activités sportives (2, 3 ou 4 activités), les séances sportives doivent être **différentes les unes des autres**. Par souci d'équité, chaque adhérent ne peut pas pratiquer **plus de 4 activités**.

Article 4 :

Les adhérents pourront utiliser le matériel mis à leur disposition, en respectant les consignes des éducateurs sportifs. Toute dégradation sera facturée à l'adhérent.

Les adhérents sont priés de se munir de leurs effets personnels pour toute pratique sportive (serviette, bouteille d'eau, paire de baskets ou chaussures adaptées, etc...).

Article 5 :

Pour le bon déroulement des activités et par respect envers les éducateurs sportifs et l'ensemble des adhérents, il est interdit de quitter le cours avant la fin de la séance.

Toutes formes d'agressivités (verbales ou physiques) et toutes les attitudes dangereuses ou violentes à l'encontre d'un tiers seront sanctionnées par une exclusion temporaire ou définitive en fonction de la gravité des faits.

Il est strictement interdit d'exercer une activité sportive torse-nu.

Toute exclusion à l'une des activités entraîne, par résiliation de l'abonnement, l'exclusion à toutes les autres animations.

Pour rappel : Il est strictement interdit de fumer et d'introduire des produits illicites (alcool, drogue, armes, etc..) dans les locaux municipaux.

Les activités se déroulent à la Halle des Sports « Jean Raynaud » **SAUF** le Walking Football, Agilité Pieds-Mains, la Randonnée pédestre et la Marche nordique qui se déroulent ou démarrent du Gymnase « Victor Bernado ».

En cas de changement de n° de téléphone, adresse mail ou adresse postale, nous vous remercions d'en informer le secrétariat du service des sports afin de mettre à jour votre dossier et pouvoir vous communiquer toutes informations importantes.

PLANNING DES ACTIVITÉS SPORTIVES – HALLE DES SPORTS
« Jean Raynaud »

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
8h30-9h00			Gymnastique Adaptée (4 créneaux : 8h30-9h30 9h30-10h30 10h30-11h30 11h30-12h30)		
09h00-09h30	Equilibre (9h-9h45)			Equilibre (9h-9h45)	
09h30-09h45					
09h45-10h00		Equilibre (9h30-10h15)			
10h00-10h15	Renforcement Musculaire (10h-10h45)			Renforcement Musculaire (10h-10h45)	Body Control / Pilates (10h-10h45)
10h15-10h30					
10h30-10h45					
10h45-11h00	Cardio Combat (11h-11h45)	Body Control / Pilates (10h30-11h15)			
11h00-11h15				Cardio Danse (11h-11h45)	Stretching (11h-11h45)
11h15-11h30					
11h30-11h45		Pump (Niveau Confirmé) (11h30-12h15)			
11h45-12h00					
12h00-12h15					
12h15-12h30					

PLANNING DES ACTIVITÉS SPORTIVES – GYMNASSE « Victor Bernado »

	LUNDI		MARDI	JEUDI	VENDREDI		
09h00-09h30				Marche Nordique (09h00-12h00)			
09h30-09h45							
09h45-10h00							
10h00-10h15	Walking Football Masculin (10h00-11h30)		Agilité Pieds/Mains (10h00-11h30)	Marche Nordique (09h00-12h00)	Walking Foot Féminin (10h00-11h30)	Walking Football Masculin (10h00-11h30)	
10h15-10h30							
10h30-10h45							
10h45-11h00							
11h00-11h15							
11h15-11h30							
11h30-12h00							
14h00-15h00		Randonnée Pédestre (14h00-17h00)					
15h00-16h00							
16h00-17h00							

